

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 24 novembre 1903.

X. — Carrosserie.

2. — SELLERIE.

N° 337.382

Brevet de quinze ans demandé le 24 novembre 1903 par M. Auguste CORNOIS
résidant en France.

Joug extensible rationnel.

Délivré le 17 février 1904; publié le 5 avril 1904.

La présente invention a pour objet un joug extensible rationnel, jouissant de la propriété de se prêter aux diverses largeurs de front des bœufs attelés, ainsi qu'à un attelage rapide et
5 fortuitement indétachable de ceux-ci.

Ce joug possède ainsi une supériorité évidente sur tous ceux connus à ce jour.

Ce joug est représenté dans le dessin annexé le montrant par :

10 Fig. 1 en une vue d'ensemble en élévation pour attelage par paire.

Fig. 2 en une vue en coupe verticale du dispositif extensible à une plus grande échelle.

15 Fig. 3 en vue en élévation de la ferrure d'attelage dont la

Fig. 4 est une vue en plan, la courroie étant supposée brisée.

20 Ce joug se compose d'un bâti en bois (a) de forme appropriée. Chaque extrémité du bâti (a) comporte (fig. 2) un sabot mobile sous-jacent (b) se déplaçant dans une douille (c) fixée sur le bâti (a), par l'actionnement d'une vis (d) pénétrant dans un écrou (e) fixé
25 sur la pièce (b) et tournant librement dans deux autres douilles (f, f) fixées au bâti (a). Un anneau (g) logé dans une gorge de la vis (d) maintient cette dernière dans une position constante.

30 La vis (d) est actionnée par une clef (b) amovible ou non. Deux lames élastiques (ii),

d'une part fixées sur le sabot (b) et d'autre part coulissant dans un passant (j), servant à protéger l'animal attelé contre toutes les blessures pouvant être occasionnées à la suite du
35 déplacement du sabot (b).

Sur le bâti (a), au-dessus de chaque échancrure (x) pratiquée pour loger la tête d'un bœuf, est disposé un organe de verrouillage (k) formé par une chape (l) dont une branche (m) en forme d'anneau plat est fixée à plat
40 sur le bâti et dont l'autre branche (n) ajourée en formant une barrette (o), supporte à son extrémité un axe (p); une deuxième barrette (q) relie sur un côté seulement la branche (n)
45 avec la chambre (m) de la chape (l).

L'axe (p) placé sur l'aplomb du centre de la branche (m) reçoit à sa partie supérieure une manette (r) et à sa partie inférieure un bras (s) à l'extrémité duquel est fixée inférieu-
50 rement une goupille (t) de préférence munie d'un galet.

Une courroie (u) dont la longueur est réglée par une boucle (v) traverse d'une part une ouverture (w) pratiquée dans le bâti (a)
55 pour venir s'assujettir à la barrette (o) et d'autre part barrant l'échancrure (x) de manière à laisser un dégagement pour les cornes du bœuf, s'applique dans une échancrure (y) pratiquée en bout du sabot (b) pour venir
60 s'assujettir à un crochet ajouré (z).

Ce crochet (z) fait prise avec le galet ou

goupille (*t*) qui entraîné par l'actionnement de la manette (*r*) tend la courroie (*u*) à son maximum en arrivant à la position diamétralement opposée, en sorte que, en continuant son parcours, le bras (*s*) vient buter contre la barrette (*q*) et la courroie reste fixée, fortuitement indétachable, par sa propre tension.

Pour atteler un bœuf on règle en premier lieu la largeur de l'échancrure (*x*), en deuxième lieu, la longueur de la courroie (*u*). Après avoir placé le joug sur la tête du bœuf, et la courroie en dessous des cornes, on dispose cette courroie dans l'échancrure (*y*) en la fixant ensuite par le crochet (*z*) à la goupille (*t*). Il suffit d'imprimer un mouvement de rotation au bras (*s*) jusqu'à la rencontre de la butée (*q*), pour que le bœuf soit rapidement et solidement attelé, sa tête étant exactement emboîtée dans l'échancrure appropriée.

Le dételage s'opère inversement aussi facilement et aussi rapidement que l'attelage.

Il se conçoit que ce dispositif d'attelage s'applique également pour un joug simple, auquel cas, le bâti (*a*) comporterait sur un côté, une ouverture (*w*) ou une échancrure remplissant le même office, et sur l'autre côté, le dispositif d'extension ou d'amoindrissement de l'échancrure servant à l'emboîtement de la tête du bœuf.

EN RÉSUMÉ :

1° Un joug extensible rationnel, pour at-

telage facile, rapide et fortuitement indétachable de bœufs ou autres animaux de trait, essentiellement composé d'un bâti (*a*) de forme appropriée, d'un sabot mobile (*b*), d'un organe de verrouillage (*k*) et d'une courroie extensible (*u*).

2° En rapport avec la revendication 1°, un dispositif d'emboîtement exact de la tête du bœuf, comportant une échancrure (*x*) pratiquée dans le bâti (*a*), un sabot mobile (*b*), une douille extérieure (*c*), une vis (*d*), un écrou fileté (*e*), deux autres douilles (*ff*), une clef (*h*) et deux lames élastiques coulissant dans un anneau (*j*).

3° En rapport avec la revendication 1°, un organe de verrouillage (*k*) composé d'une chape à branche fixe (*m*), et à branche libre ajourée (*n*) formant deux barrettes, dont l'une (*c*) assujettit une extrémité d'une courroie et l'autre (*q*) sert de butoir au verrou (*s*) muni d'une goupille (*t*) accrochant un crochet ajouré (*z*) assujetti à l'autre extrémité de la courroie (*u*), le verrou (*s*) pivotant autour d'un axe (*p*) au moyen d'une manette (*r*), pour s'arrêter contre le butoir (*q*), en fixant ainsi la courroie (*u*).

AUGUSTE CORNOIS.

Par procuration :

J. BONNICANT et C^{ie}.

Fig. 1.

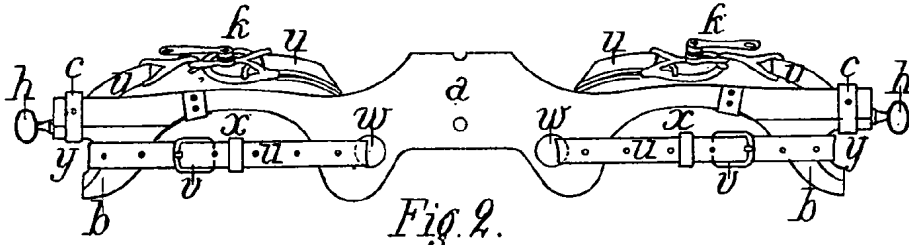


Fig. 2.

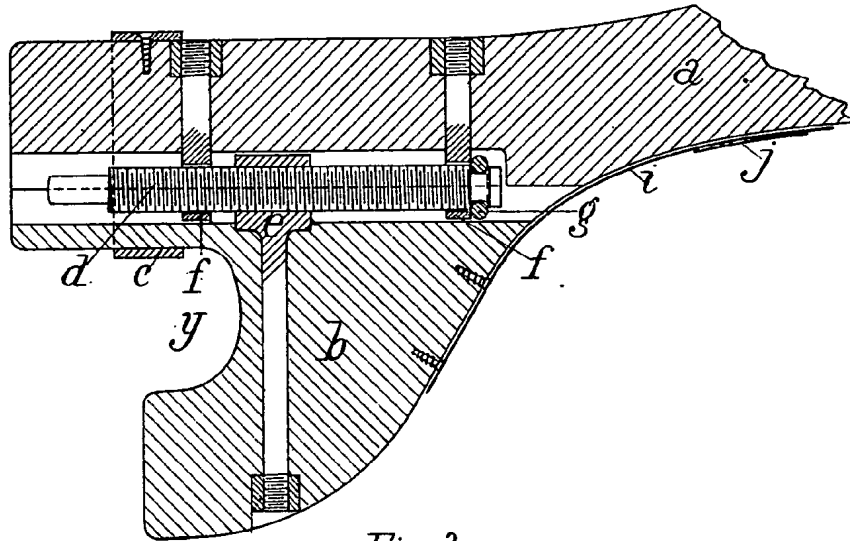


Fig. 3.

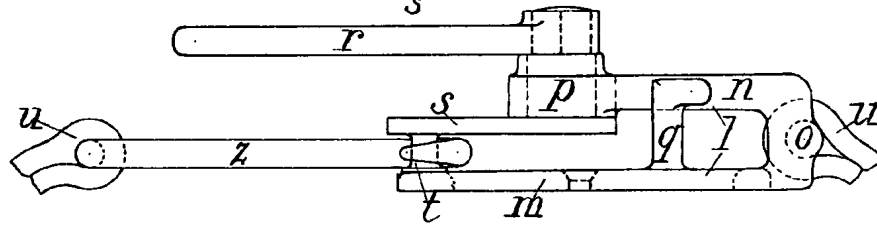


Fig. 4.

